

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2020/025

SEANCE DU 30 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

Date de la Convocation

24.06.2020

Date d'Affichage

07.07.2020

Objet de la Délibération

Vote des taux d'imposition des  
Taxes Directes Locales pour  
l'année 2020.

L' an deux mille vingt, le trente juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, MAZAUDIER, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL.

Absents :

M. AITA procuration à M. TOUNTEVICH,  
M. ABELLA procuration à Mme VITRICE.

Secrétaire : Mme Garcia

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (27 Pour, 2 abstentions : T.Monfraix, P.Chong Kee) des membres présents, de revoir à la baisse les taux de référence de 2019 pour l'année 2020 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le taux de la taxe d'habitation de 2019 ne peut être modifié en 2020.

Les taux définitivement fixés par le Conseil Municipal sont donc de :

- **16,88 % pour la taxe d'habitation,**
- **23,59 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,**
- **121,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
**M. le Maire,**  
**Christophe Tountevich**

